

Les inondations à Guingamp sous l'Ancien Régime : des habitants partagés entre colère et résignation

Guingamp, petite cité bretonne de 3 à 4 000 habitants aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, est traversée par la rivière du Trieux sur 2,5 km environ. Elle est régulièrement inondée à l'occasion de fortes pluies prolongées, les bas-quartiers étant les premiers touchés, particulièrement le bourg noble de Sainte-Croix : ses paroissiens, dans leur cahier de doléances en 1789, ont bien conscience d'habiter un bourg «que les eaux inondent de partout, attendu qu'il est dans un bas» (Sainte-Croix a été construit sur une plaine inondable) ; le Trieux qui le borde «se déborde à la moindre pluie de façon que Sainte-Croix n'est alors qu'un cloaque et un endroit fort dangereux»¹.

Le risque est donc réel et connu, autant des riverains que de la municipalité. Car il s'agit bien ici d'un risque naturel, totalement prévisible et donc possible à mesurer (sinon à limiter), du moins dans ses conséquences les plus funestes. Pour autant, les habitants n'évacuent pas les zones inondables tandis que la communauté de ville est accusée de ne pas faire tout ce qu'il faut pour limiter les inondations à défaut de pouvoir les empêcher.

Aujourd'hui encore, la ville de Guingamp subit les effets de fortes crues, l'une des dernières datant de 1995. À coup sûr, les inondations à Guingamp restent une question d'actualité...

Dans un premier temps, il faut d'abord présenter l'eau comme un élément du paysage guingampais avant de s'arrêter sur sa dangerosité, objet de la seconde partie. Enfin, la troisième et dernière partie permettra de mieux comprendre le sentiment des riverains, partagés entre colère et résignation.

¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 Mi 102.

L'eau, élément du paysage guingampais

Une cité traversée par le Trieux

Le Trieux appartient aux «principales rivières» de Bretagne (après la Loire, la Vilaine, le Blavet et la Rance) selon un mémoire daté du 9 mai 1705 portant sur la province bretonne². Long d'environ dix lieues, il prend sa source dans l'Étang neuf qui relève de l'abbaye de Coëtmalouen au sud de Guingamp (à 3,5 lieues environ). Il traverse la cité selon un axe nord-sud.

Malgré un débit modeste que François Dobet a estimé à 25 m³ par seconde³, le Trieux peut faire fonction de voie de transport et donc de voie de communication avec l'extérieur en direction de la Manche : en effet, la rivière est navigable à partir de Pontrieux, seulement éloignée de trois lieues de Guingamp. Pour cette dernière, la petite cité portuaire offre ainsi tous les avantages d'un port d'approvisionnement et d'exportation. C'est ainsi par exemple que vins et liqueurs débarquent régulièrement à Pontrieux pour le compte de Guingampais, ne serait-ce que parce qu'il faut bien approvisionner les nombreux cabarets, tavernes et auberges de la ville (témoins de la situation de Guingamp à la croisée de plusieurs chemins)... au même titre que les diverses communautés religieuses intra et extra-muros : les caves ou celliers des couvents contiennent différentes sortes de vins, consommés tout autant lors de certains repas que pendant le service religieux. De multiples échanges ont ainsi lieu entre marchands guingampais et marchands de Bordeaux notamment, voire du Portugal et d'Espagne.

De toute évidence, quand bien même les navires ne peuvent parvenir jusqu'à Guingamp, le passage de la rivière du Trieux n'en demeure pas moins d'un grand intérêt pour la cité et ses habitants. Et cela est d'autant plus vrai que le cours d'eau peut également servir de moteur à quelques industries artisanales.

Des activités économiques liées au Trieux

Le Trieux se révèle être à l'origine de deux activités économiques majeures à Guingamp : le cuir et le textile.

La rivière rend possible la construction de plusieurs moulins. Sous l'Ancien Régime, on peut en compter au moins dix, à tan ou à blé, même si tous ne fonctionnèrent pas au même moment. Mais en 1806, un recensement ne dénombre plus à Guingamp que huit moulins dont un seul à

² Arch. nat., KK 1104 (microfilm n° 495).

³ F. DOBET, «Histoire de Guingamp», *Les cahiers du Trégor*, n° 5 (nov. 1983), p. 7.

tan⁴ : les tanneries y ont alors quasiment disparu, le déclin s'étant amorcé dès la fin du XVIII^e siècle.

Néanmoins sous l'Ancien Régime, la petite cité guingampaise connaît une intense activité industrielle consacrée au cuir. Tanneurs et corroyeurs sont à l'époque majoritairement implantés dans les faubourgs de Trotrieux (Tourquellenic et Lambert, autrement dits Grand et Petit Trotrieux). Cette proximité de la rivière se justifie amplement : il faut de grandes quantités d'eau pour préparer les peaux. Sans entrer dans les détails de la fabrication du cuir, disons seulement que celle-ci se divisait en trois phases, la première consistant dans ce que l'on appelle le travail de rivière, les deux autres étapes étant le tannage et le corroyage (ou finissage). La première phase, qui seule nous intéresse ici, avait pour but de préparer la peau au tannage. L'une des premières opérations à effectuer était la trempe ou reverdissage afin de restituer aux peaux l'eau que leur avait fait perdre le salage ou le séchage et de leur redonner leur souplesse ; cette opération se réalisait à même la rivière. Après sa sortie de la trempe et son immersion dans des bains de chaux, la peau subissait alors un vrai lavage à grande eau par un travail de friction effectué à la main sur un cheval de rivière. Il n'est donc pas surprenant que l'on trouve aussi des tanneries à Saint-Sauveur, notamment dans le quartier de Traousach. En 1779, on dénombre encore 17 tanneries à Guingamp qui travaillent essentiellement les peaux de vaches (2 016) et de veaux (13 866) comparées aux peaux de bœufs (1 136), de moutons (5 101) ou de chevaux (607)⁵.

Grâce au Trieux, le faubourg de Sainte-Croix s'est pour sa part spécialisé très tôt dans l'activité textile, en l'occurrence la fabrication des berlinges (étoffes grossières). Il est vrai que l'humidité du lieu convient parfaitement à la technique du rouissage (le lin et le chanvre sont immergés longtemps dans l'eau pour faciliter la séparation des fibres composant la tige) ainsi qu'à l'installation de moulins nécessaires au teillage (lequel permet d'enlever l'écorce ou les débris de bois broyés mélangés aux fibres). Sainte-Croix est ainsi un important centre de production de toiles de lin et de chanvre essentiellement destinées à la population locale et environnante, paysanne et même bourgeoise (rideaux, justaucorps, culottes, tabliers, jupes). Quasiment tous les paroissiens en ont fait leur métier. Pour preuve, le rôle de capitation de 1737 : sur les 126 capités recensés dans ce bourg, on dénombre 35 fileurs de laine, 23 tisserands et 26 cardeurs⁶. En 1789, la plupart des paroissiens sont toujours cardeurs, fileurs ou tisse-

⁴ Arch. mun. Guingamp, IN4 Biens nationaux. Cependant, cette cote n'est probablement pas exacte, les archives de la ville ayant fait l'objet d'un nouveau classement il y a peu.

⁵ *Op. cit.*, F. DOBET, « Histoire de Guingamp », *op. cit.*, p. 14.

⁶ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 4108.

rands ; les cahiers de doléances de Sainte-Croix parlent même d'«un seul métier divisé en trois classes» qui consiste «à escarder et filer de la laine et à en faire des futaines que l'on vend au dehors»⁷. À Saint-Sauveur et Saint-Michel, autres quartiers situés en bordure du Trieux, l'activité textile n'est pas aussi présente...

Assurément, le passage du Trieux à Guingamp est une source de bienfaits pour de nombreux habitants. À défaut d'être navigable jusqu'à Pontrioux, la rivière contribue à l'activité économique de la cité. C'est même elle qui a favorisé la naissance et le développement du faubourg de Sainte-Croix, un peu à l'image de la Vilaine pour le développement de la teinturerie à Rennes dès le xv^e siècle⁸. Néanmoins, le Trieux n'est pas sans danger pour ceux vivant à proximité.

L'eau et sa dangerosité

La présence du Trieux est un facteur de risque réel. Ses inconvénients ne sont pas minces. Pour notre propos, on en retiendra deux majeurs : les noyades et les inondations.

Des noyades épisodiques

Sans aller jusqu'à dire qu'il ne fait pas bon longer le Trieux ou s'en approcher, force est de constater que les noyades consécutives à la baignade ou à une chute accidentelle ne sont pas rares. Les registres paroissiaux en témoignent, même si les actes de sépulture restent souvent discrets quant aux circonstances exactes du drame (tableau 1). On citera pour exemple le cas d'Alain Pitot, inhumé à Sainte-Croix le 13 janvier 1724 : «ayant disparu depuis le troisième du mois précédent», il fut trouvé le 12 janvier 1724 «dans la rivière près le moulin des Salles»⁹ ; chute accidentelle dans l'eau glacée ou homicide ? D'autres sources se font l'écho de tels drames. Ainsi le journal du bourgeois guingampais Yves Le Trividic, évoquant notamment en juillet 1635 la noyade d'un petit laquais au service de Mme de Kergomar¹⁰. De même le livre de raison de René Fleuriot, paroissien de Quemper-Guézennec, faisant état du décès à Guingamp, le 28 mars 1614, de Jean Fleuriot, abbé de Bégard et grand archidiacre de Tréguier : l'homme s'est noyé «au-dessous du moulin de Tourquelenic

⁷ *Op. cit.*, Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1 Mi 102.

⁸ C. NIÈRES, *Les villes en Bretagne au XVIII^e siècle : conditions et formes de développement urbain*, thèse Paris IV, 1987, p. 869.

⁹ Arch. mun. Guingamp, GG 68.

¹⁰ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 E 542 (livre de raison d'Yves Le Trividic).

| Période | Nombre de noyés | Cas douteux* |
|--------------|-----------------|--------------|
| 1620-1650 | 1 | 1 |
| 1651-1700 | 8 | |
| 1701-1750 | 10 | 1 |
| 1751-1789 | 5 | |
| Total | 24 | 2 |

* Corps retrouvés dans la rivière mais cause de décès non précisée.

Tableau 1. – Nombre de noyés recensés dans les registres paroissiaux à Guingamp aux XVII^e et XVIII^e siècles.

tombant de cheval en l'eau» alors qu'il se rendait en dévotion à Notre-Dame de Grâces¹¹. Concernant les noyades, il semblerait toutefois que le nombre de victimes soit plus important chez les enfants.

Pour autant, un risque bien plus grand menace tous ceux vivant aux abords du cours d'eau : l'inondation.

Des crues régulières, parfois dévastatrices

À l'occasion de fortes précipitations, chose encore assez fréquente puisque Guingamp (et la Bretagne en général) est soumise à un climat tempéré humide caractérisé par des pluies abondantes été comme hiver, le Trieux sort de son lit. Les inondations touchent alors aussi bien les habitants que les édifices publics. La seule lecture des registres de délibérations en témoigne...

Les quartiers les plus exposés (et les plus sinistrés) sont sans conteste Sainte-Croix, les deux Trotrieux, Saint-Michel et Saint-Sauveur. Les inondations y provoquent presque toujours d'importants dégâts matériels. Par exemple en octobre 1627 : le pont de la porte Saint-Michel est emporté par les eaux, obligeant à poser des poutres pour servir de passage aux chevaux et charrettes¹² ; en 1637 des inondations successives causent la ruine du pont situé près la porte de la Pompe¹³ ; en décembre 1701 le grand chemin

¹¹ Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 E 310.

¹² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 2 E 542

¹³ Arch. mun. Guingamp, CC 13.

menant de Saint-Sauveur à Pontezzer est inutilisable sauf à y risquer la vie¹⁴ ; dans la nuit du 3 au 4 mars 1724 les deux ponts de Saint-Michel sont emportés par les eaux du Trieux : la conséquence immédiate en est l'interruption de la circulation sur l'axe Rennes-Brest¹⁵.

Mais l'inondation à coup sûr la plus terrible demeure celle survenue dans la nuit du 18 au 19 août 1773¹⁶. À Saint-Michel, les eaux s'élevèrent à plus de douze pieds du lit ordinaire de la rivière, soit deux pieds au-delà des parapets. Résultat : les deux ponts furent emportés par les eaux. La population déplora la perte de beaucoup de biens. Pour les habitants des rues de Trotrieux, de Saint-Yves et de Saint-Michel, le montant des pertes fut fixé à 900 livres. En revanche, les habitants de Sainte-Croix perdirent davantage parce que plus exposés encore que les précédents aux débordements de la rivière : le bourg, contigu au Trieux, est construit sur une plaine inondable située au-dessous du niveau du cours d'eau. À la moindre pluie importante, celui-ci déborde... Cette nuit-là, les eaux ont pénétré dans toutes les habitations et causé bien des dommages : le métayer de la paroisse perdit cinq bêtes à cornes (quatre vaches et un veau), un cochon, du foin et une partie de sa récolte, le tout estimé 900 livres ; le sieur Onfray de la Painnière, « marchand grossier de mercerie », déplora la perte de 1 800 livres de marchandises, l'eau ayant envahi ses magasins ; la veuve Coquart, marchande de Berlinge, subit un préjudice de 300 livres ; quant à Bertrand Gautier, il vit disparaître « les cent ruches à miel qui faisaient toute sa fortune » et dont la perte fut évaluée 500 livres¹⁷. De leur côté, les ponts, moulins et écluses de Sainte-Croix furent soit dégradés, soit emportés. L'ampleur des dégâts fut telle que la communauté de ville reçut une première aide rapide des états de Bretagne et de l'intendant de la province : 1 500 livres pour les édifices publics et 1 200 livres pour les personnes sinistrées¹⁸. Fort heureusement, les Guingampais ne déplorèrent aucune perte humaine, un miracle sachant que la catastrophe se produisit en pleine nuit, surprenant les habitants dans leur sommeil. Leurs voisins de Châtelaudren eurent beaucoup moins de chance : 41 personnes périrent noyées, dont au moins 21 enfants...¹⁹.

La fréquence des inondations a pour effet de susciter chez les riverains des sentiments mêlant tout à la fois colère et résignation : résignation

¹⁴ Arch. mun. Guingamp, BB 8.

¹⁵ Arch. mun. Guingamp, BB 9.

¹⁶ Arch. mun. Guingamp, BB 12.

¹⁷ Arch. nat., H¹ 565, procès verbal d'estimation des pertes occasionnées dans la subdélégation de Guingamp par l'orage du 18 août 1773, daté du 15 septembre 1773.

¹⁸ Arch. mun. Guingamp, BB 12.

¹⁹ Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 3909.

parce que le risque, on l'a dit, est connu (particulièrement à Sainte-Croix) et doit être assumé en tant que tel ; mais également colère car, selon certaines victimes, la municipalité n'agit pas toujours comme il le faudrait pour atténuer l'impact de la montée des eaux du Trieux.

Des riverains partagés entre colère et résignation

L'inondation, le lot de tout riverain

Sauf à partir, à déménager, le risque demeure grand pour les riverains de voir le Trieux sortir de son lit, même si les fortes crues (à l'image de celle consécutive aux grosses pluies tombées pendant deux jours en août 1773) restent exceptionnelles. Les habitants de Sainte-Croix, plus que les autres encore, savent exactement à quoi s'en tenir lorsqu'il pleut beaucoup et longtemps... Ils connaissent le risque, ont pleinement conscience des éventuelles conséquences et s'en accommodent tant bien que mal..., ne serait-ce que parce que beaucoup n'ont guère le choix ni les moyens de faire autrement : on l'a dit, la plupart des paroissiens exercent une activité en rapport avec la rivière, ce qui les oblige à vivre à proximité du cours d'eau.

Le risque naturel provient notamment du fait que, de l'Étang neuf à Guingamp, le Trieux descend une zone de collines comprises entre 230 et 290 mètres et que c'est précisément à l'amont que la rivière reçoit la plus grande partie de ses affluents (en l'occurrence l'Avaugour, le Saint-Hermin, le Sullé). Dès lors, qu'il se mette à pleuvoir abondamment et c'est beaucoup d'eau qui descend vers Guingamp ; et cela d'autant plus vite que la pente est encore assez forte (Guingamp est située dans une vallée encaissée) : on assiste alors à une sorte d'effet «entonnoir» qui conduit les Guingampais (ou du moins certains d'entre eux) à se retrouver systématiquement les pieds dans l'eau...

Le risque naturel étant connu, l'action municipale consiste en partie à travailler à la consolidation et à la réfection des édifices publics malmenés par les débordements répétés du Trieux. Cependant, cela n'empêche pas toujours la colère des riverains.

L'action municipale contestée

La communauté de ville ne reste pas sans réagir face aux dégradations des ponts, portes et pavés causées par les inondations. Il suffit de parcourir les registres de délibérations et les comptes de miseurs : ils attestent de réparations fréquentes même si celles-ci demeurent le plus souvent provisoires car coûteuses. En effet, la municipalité manque d'argent pour faire édifier des ouvrages solides et durables !

Malgré tout, cela ne suffit pas à apaiser la colère des riverains. Une colère que d'aucuns estiment légitime à double titre. D'une part, de nombreuses victimes déplorent non seulement des dégâts matériels mais encore la perte de leurs outils de travail. Ainsi lorsque des moulins à tan sont emportés par les eaux, cela a des incidences immédiates sur l'activité artisanale concernée ; de même la disparition d'animaux d'élevage, de fourrages et de céréales diverses entraîne-t-elle un manque à gagner certain pour les propriétaires. Pour des gens vivant déjà au seuil de la pauvreté, cette situation peut se révéler catastrophique et les réduire à la misère. Il suffit de rappeler que la grave inondation du mois d'août 1773 mit une partie des paroissiens de Sainte-Croix dans une gêne douloureuse : même si «la plus grande fortune de chacun d'eux ne montait peut-être pas à douze livres», c'était pour eux «un objet aussi considérable qu'une somme très forte, ces pauvres misérables ayant perdu ce qui faisait leur subsistance» ; plusieurs se retrouvèrent ainsi «deux jours sans pain»²⁰. D'autre part, les ponts (et les portes) sont des points de passage, certains étant même vitaux pour la bonne marche de l'économie guingampaise, la cité se situant à un carrefour de routes dont quelques unes sont très fréquentées. Ainsi des ponts de Saint-Michel qui assurent la circulation sur l'axe Rennes-Brest. Naturellement, et c'est compréhensible, les habitants veulent pouvoir se déplacer d'un lieu à un autre, en ville, à tout moment de l'année. Or beaucoup de riverains du Trieux ont le sentiment qu'il faut que l'intérêt général soit sérieusement menacé pour que la communauté de ville intervienne énergiquement dans la réparation des édifices publics. À leurs yeux, il faut que la destruction d'un pont mette en péril le bon fonctionnement de l'économie guingampaise pour que la municipalité agisse promptement : en juin 1626, un vendredi, celle-ci fait hâter la remise en état du pont de la porte de Rennes car le lendemain samedi est jour de marché²¹. Quiconque le désire, qu'il habite les faubourgs de Guingamp ou la campagne alentour, doit pouvoir se rendre en ville pour y acheter ou y débiter les produits de son choix sans entrave autre que celle de la législation en vigueur. S'agissant des ponts de Saint-Michel, les édiles sont tout aussi vigilants : à l'aide de planches (car il faut parer au plus pressé), un passage pour piétons est rétabli avant de procéder à la reconstruction des ponts. Et encore ceux-ci ne sont-ils édifiés que de manière provisoire car pour bâtir en pierres (et obtenir ainsi du solide), il faut beaucoup d'argent... Dès lors, on procède davantage à du bricolage plutôt qu'à des réparations véritables et on ne résout en rien le problème du débordement de la rivière.

Cependant, force est de constater que les autorités municipales ne peuvent pas facilement y remédier. Différents obstacles, notamment d'ordre administratif, peuvent entraver leur bonnes intentions. Entre les

²⁰ *Ibid.*

²¹ Arch. mun. Guingamp, CC 12.

arrêts du Conseil auxquels il faut se conformer et l'éventuel accord préalable de l'intendant (à partir de 1689) pour engager des travaux, difficile pour la communauté de ville d'agir à son aise. Concernant les ponts de Saint-Michel détruits en août 1773, les réédifier plus solidement nécessiterait de déborder sur les terrains voisins, donc d'engager des pourparlers avec les propriétaires ; quant à les rehausser, il faudrait alors démolir la porte de Brest et, pour ce faire, obtenir la permission du duc de Penthièvre en tant que seigneur de Guingamp..., autant de démarches qui demandent du temps quand elles ne sont pas dès le départ vouées à l'échec. Enfin, détail non moins important, les caisses de la communauté de ville sont loin d'être pleines. S'il est vrai qu'au XVIII^e siècle la cité a engagé de coûteux travaux d'urbanisme²², il ne faut pas perdre de vue que d'autres charges tout aussi pesantes que l'entretien des ponts, portes et pavés lui incombent. On pense notamment au logement (et à la nourriture) des gens de guerre, Guingamp remplissant aux XVII^e et XVIII^e siècles le rôle de ville de garnison, ainsi qu'à l'aide apportée aux pauvres malades de contagion et démunis de toutes sortes ; sans oublier l'entretien des murailles, de la pompe (ou fontaine publique), de la tour de l'horloge de l'église Notre-Dame ou encore de la chapelle de la Délivrance, toutes subissant également les rigueurs du temps..., quand ce ne sont pas des dégradations volontaires²³. Nul doute que la municipalité a de quoi occuper son temps et l'argent de la ville. Le problème, c'est que ce dernier tend à se faire rare. Déjà le 30 octobre 1644, le maire, sieur de Kerprat, Jacques Le Brun, «n'ayant deniers suffisants [...] pour subvenir aux nécessités de sa charge et grandes affaires» doit emprunter la somme de 1 000 livres tournois au médecin Houssin sieur du Fresne²⁴. Dès 1648, la dette de la communauté s'élève à presque 10 000 livres. Sans doute les 14 000 livres prêtées en 1598 au roi de France Henri IV, mais jamais remboursées par le pouvoir royal, ont-elles fortement contribué au déséquilibre budgétaire guingampais. Toujours est-il que celui-ci persiste encore au milieu du XVIII^e siècle, malgré l'apuration des comptes assurée par l'administration de Louis XIV dans les années 1660-1680²⁵ : en mars 1746, le miseur ne peut que constater, impuissant, le vide des caisses tandis qu'en 1751 la communauté avoue être littéralement «obérée»²⁶. Comment s'étonner alors

²² P. HENRY, «L'urbanisme à Guingamp au 18^e siècle», *Bulletin des Amis du Pays de Guingamp*, n° 5, 6 et 9.

²³ Je me permets de renvoyer à mon article «Les principaux champs d'action de la communauté de ville de Guingamp aux XVII^e et XVIII^e siècles», *M.S.H.A.B.*, tome LXXVI, 1998, p. 173-195.

²⁴ Arch. mun. Guingamp, CC 14.

²⁵ C. NIÈRES, *Les villes de Bretagne...*, *op. cit.* Colbert s'en charge pour toutes les communautés de 1662 à 1683.

²⁶ Arch. mun. Guingamp, BB 11.

qu'en 1785 Guingamp soit présentée comme la ville la plus endettée de Bretagne²⁷ ? On comprend mieux dans ces circonstances pourquoi, dans cette cité, les réparations provisoires l'emportèrent sur les constructions plus solides.

Conclusion

Les débordements fréquents du Trieux à Guingamp tout au long de l'Ancien Régime sont une réalité à laquelle nombre d'habitants sont confrontés, en l'occurrence ceux des bas quartiers. Conscients des risques encourus, tant pour leur personne que pour leurs biens, ils restent néanmoins dans ces zones inondables, souvent parce que la rivière est à la base de leur métier. Aussi comptent-ils beaucoup, voire peut-être un peu trop, sur l'action municipale pour réduire les méfaits de l'élévation du niveau du Trieux en cas de pluies abondantes. Dès lors, on devine leur colère face à l'incapacité de la communauté de ville à résoudre un problème qui, aujourd'hui encore, reste entier. En effet, malgré la mise en place d'un collectif par les habitants de Sainte-Croix afin d'alerter les pouvoirs publics, les bas quartiers de Guingamp se retrouvent encore trop fréquemment les «pieds dans l'eau». Mais finalement, n'est-ce pas là le risque qui guette toute cité traversée par un cours d'eau ?...

Annaïg SOULABAILLE

RÉSUMÉ

Traversée par le Trieux selon un axe nord-sud, la petite ville de Guingamp subit aux XVII^e et XVIII^e siècles plusieurs inondations. Les bas quartiers (Sainte-Croix, Trotrieux, Saint-Sauveur, Saint-Michel) sont naturellement les plus exposés et leurs habitants, les premières victimes des débordements de la rivière. Conscients des risques encourus, les riverains demeurent néanmoins sur place, comptant beaucoup (trop ?) sur l'action municipale pour atténuer les effets du gonflement du Trieux. Cependant, la communauté de ville ne disposant pas des moyens suffisants pour agir efficacement, la colère des habitants directement concernés tend souvent à céder le pas à la résignation. Aujourd'hui encore, les riverains ont le sentiment de ne pas être entendus, rien n'étant fait pour empêcher ce que chacun sait être inévitable lors de fortes pluies prolongées.

²⁷ F. DOBET, «Histoire de Guingamp», *Les Cahiers du Trégor*, n° 16, p. 38.